

# Règlement d'utilisation de la piscine du Domaine Céline & Frederic Gueguen

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, voici le règlement d'utilisation de la piscine :

article 1 : **Horaires d'ouverture pour les hôtes de 9h à 19h**

(horaires réduites ou élargies possible selon l'activité des propriétaires ).

article 2 : Accès des mineurs uniquement avec la présence continue de l'adulte accompagnant qui assure la surveillance et la sécurité des enfants. L'usage de la piscine par les enfants est donc sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

article 3 : Tout accident survenu à un hôte est sous son entière responsabilité.

article 4 : Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine.

article 5 : La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant dans le Gîte.

article 6 : L'espace piscine est un endroit ludique, mais aussi de relaxation. Tous jeux dans la piscine doivent se faire dans le respect et la sécurité de tous.

article 7 : interdiction de monter sur le bloc du volet roulant



**Domaine Céline & Frederic Gueguen Mob : 06 08 74 63 85**  
**[www.chablis-gueguen.fr](http://www.chablis-gueguen.fr) [celine@chablis-gueguen.fr](mailto:celine@chablis-gueguen.fr)**